

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1306>



# Contre la répression unissons nos forces

- INTERPROFESSIONNEL



Date de mise en ligne : vendredi 5 juin 2015

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

Aucune Région, aucun secteur d'activité ne semble épargné par la vague de répression qui touche représentant-e-s syndicaux et act-ric-e-ur-s des luttes.

Le 8 janvier 2015, au lendemain de la tuerie qui a eu lieu à Charlie Hebdo, Jean-François Chazerans, professeur de philosophie à Poitiers, a, selon le Recteur de l'Académie qui l'a sanctionné, instauré un débat portant sur l'assassinat des journalistes de Charlie Hebdo, lequel a opposé violemment deux groupes d'élèves, et que durant ce débat, il a notamment devant les élèves, caractérisé les journalistes de Charlie hebdo de « crapules ». Suite à cela, il a été suspendu 4 mois (maximum légal). Le 26 février, il a subi 8 heures de garde à vue et 5h d'interrogatoires.

L'enquête administrative a infirmé les accusations portées contre lui et la plainte pénale a été classée sans suite. Il a néanmoins été muté d'office loin de chez lui.

Dans le contexte de l'adoption des 11 mesures « pour une plus grande mobilisation de l'école sur les valeurs de la République » et la formation Magistère sur la laïcité dans le Premier degré notamment, l'administration de l'Éducation nationale semble devenir le bras armé de l'État. Elle veut censurer les pensées et mater les esprits.

Jean-François Chazerans en est une victime, parmi bien d'autres : l'organisation d'un hommage national suite aux attentats a servi de prétextes à certains chefs pour faire subir des pressions à des collègues et des élèves voire les sanctionner. A Toulouse, un autre exemple de répression est particulièrement manifeste. Lors du mouvement de grève de novembre et décembre 2014, des salarié-es du collège Bellefontaine étaient mobilisé-es pour que leur établissement classé Rep+ bénéficie de l'intégralité des moyens normalement dévolus aux établissements de l'éducation prioritaire.

Aujourd'hui, 6 enseignant-e-s de ce collège sont victimes de la répression pour fait de grève ! Une enseignante a été suspendue 4 mois et est menacée par la hiérarchie à la fois sur le plan disciplinaire et pénal pour des motifs complètement fantaisistes, 5 autres ont appris par voie d'huissier qu'une procédure de "mutation imposée dans l'intérêt du service" était lancée à leur encontre, assortie d'une procédure disciplinaire. A Colombes, 2 enseignants du collège Gay Lussac passent prochainement en commission de discipline pour leur participation au même mouvement de défense de l'Education Prioritaire.

Après la révocation de Yann Le Merrer, postier dans le 92, c'est un représentant syndical CGT de l'entreprise Colas de Clichy qui a été licencié malgré le refus de l'Inspecteur du Travail. En fait c'est le ministre du travail, François Rebsamen qui a permis ce licenciement en annulant la décision de l'Inspecteur du travail. Un petit parfum de loi Macron qui se fait également sentir à Annecy après le renvoi en correctionnelle d'une inspectrice du travail qui a dénoncé les pressions exercées par l'entreprise Tefal à son encontre.

Si l'on ajoute à tout cela les condamnations de Gaëtan et des autres prévenus de Toulouse à de la prison ferme pour leur participation à une manifestation interdite, et celles des 9 militants de la confédération paysanne à de la prison avec sursis pour avoir démonté quelques engins de chantier et refusé le prélèvement ADN, l'escalade répressive et la criminalisation grandissante des mouvements sociaux ne font plus de doute.

Il est donc urgent de réagir de façon unitaire pour les endiguer. Le rassemblement contre la révocation de Yann le 5 mai dernier a regroupé plus de 300 militant-e-s et de nombreuses organisations syndicales et politiques. Mais le collectif unitaire contre la répression qui en émane peine à fédérer réellement. Espérons que les rassemblements du 17 juin à Amiens en soutien aux militants de la conf et le bal des réprimé-e-s du 13 juillet favorisent cette convergence nécessaire !

Pour en savoir plus :

<http://www.confederationpaysanne.fr/mobilisations.php?id=3560>

<http://www.sud-travail-affaires-sociales.org/spip.php?article752>

<http://www.chazerans.fr/2015/05/ma-reponse-au-recteur>

<https://www.facebook.com/pas.de.prison.pour.gaetan>

<http://www.sudptt.org/spip.php?article101777>

